

# La société disloquée

*La richesse des nations occidentales n'a cessé d'augmenter mais le nombre de pauvres aussi : aux Etats-Unis en raison du développement des emplois rémunérés en-deçà du seuil de pauvreté, en Europe en raison du sous-emploi et du chômage, déclaré ou latent.*

*Que choisir ? Vaut-il mieux être exploité dans des fonctions qui, pour modestes qu'elles soient, assurent à leur titulaire un revenu mais aussi une insertion professionnelle et donc une reconnaissance sociale, ou être exclu du marché de l'emploi, être payé à ne rien faire et gagner en temps libre imposé ce que l'on perd en dignité ?*

*D'aucuns ne manqueront pas de souligner que certains salariés ne travaillent guère et qu'inversement nombre de chômeurs et d'inactifs — percevant ou non des allocations — exercent des fonctions fort utiles pour eux-mêmes, leur famille, voire la collectivité et qu'il ne serait point aberrant qu'ils reçoivent un revenu de citoyenneté en contrepartie des activités utiles, sinon immédiatement rentables, qu'ils assurent au bénéfice du bien commun.*

*Le raisonnement est séduisant, particulièrement pour celui qui, ne s'attachant point exclusivement à la règle de l'annuité budgétaire, ferait une analyse avantage-coût sur*

*longue période des services collectifs. Mais plusieurs problèmes se posent aussitôt.*

*Le premier réside dans le fait que la frontière est ténue entre les activités marchandes et celles qui ne le sont pas, si ténue qu'en subventionnant les secondes, celles-ci pourraient menacer les premières. Ensuite, dit-on, une telle mesure risquerait d'accentuer la société duale par le développement d'un double marché du travail.*

*Enfin — et sans douter un instant du gisement d'emplois que représentent les services marchands qui pourraient être développés en réponse à une demande solvable — conviendrait-il encore que ces emplois d'utilité publique puissent être financés par la collectivité, au travers de transferts que le marché spontanément n'assure pas, donc sur prélèvements obligatoires.*

*Le problème cependant est que l'on ne peut indéfiniment accroître nos dépenses publiques qui souffrent déjà de l'effet de ciseau résultant, d'une part du déséquilibre entre le nombre d'actifs cotisants et celui des inactifs allocataires, d'autre part, et plus encore, du déséquilibre entre les ressources et les dépenses qui ne croissent pas au même rythme : les premières parce qu'elles reposent essentiellement*

sur les salaires dont la masse augmente lentement (ceci expliquant pour partie cela) ; les secondes parce que — même en l'absence d'investissements dans les fonctions d'utilité collective (politique familiale, protection de l'environnement...) — elles augmentent rapidement. Tel est le cas, par exemple, des dépenses de santé (d'autant plus importantes d'ailleurs que les personnes sont privées d'emploi).

Ces dépenses de santé (elles-mêmes, reconnaissons-le, génératrices d'emplois) augmentent très rapidement, entre autres à cause du vieillissement démographique et surtout du recul de l'âge au décès. Faut-il le repousser encore et toujours, au prix de prélèvements qui, provenant de cotisations sociales, pénalisent l'emploi et, provenant de l'impôt, risquent d'encourager toutes les formes d'évasion fiscale ? Avant cependant de parler de rationnement des soins en fonction de l'âge, sans doute y a-t-il d'autres mesures qu'il conviendrait d'adopter à commencer par celles de nature à stimuler la création d'entreprises et d'emplois. A moins qu'en définitive, on estime que le travail à temps plein à durée indéterminée et pour tous n'est plus que le vestige d'une époque révolue, qu'il est condamné à disparaître au profit d'autres formes plus précieuses de travail à temps choisi.

Encore faudrait-il en débattre et s'entendre sur une politique de

développement, ne point se contenter d'une gestion au jour le jour consistant tout à la fois à essayer de maîtriser les dépenses sociales et à accroître les ressources en augmentant le prélèvement ou en changeant son assiette. Ces mesures, utiles assurément, ne sont pas à la hauteur des enjeux. Nos gouvernants cependant semblent étrangement s'en contenter. Attendraient-ils par hasard que la « crise » se résolve comme par enchantement, qu'un nouveau cycle de « trente glorieuses » s'instaure avec en prime le plein emploi ?

Ils pourraient ainsi attendre longtemps si tous les « exclus » étaient socialement intégrés dans des fonctions fussent-elles d'utilité publique, bénéficiaient en échange d'un revenu suffisant et d'une reconnaissance sociale. Si en outre les « inclus » ne se sentaient pas eux-mêmes de plus en plus vulnérables. Si les employeurs étaient plus entreprenants et moins obsédés par le seul contrôle de gestion.

Par contre, aucune de ces conditions n'étant réunie, la société se disloque, les tensions s'exacerbent, les foyers de révolte se multiplient. Comme nous tous, les décideurs publics vieillissent. Souffriraient-ils donc de myopie au point de ne pas voir — il ne s'agit même plus d'anticiper — que la société, particulièrement en France, se désagrège ?

Hugues de Jouvenel